



Conformément à l'article L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous portons à la connaissance de la population que la prochaine séance commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale aura lieu le 23 juin 2015 à 20 heures à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

Séance publique

1. Rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune conformément à l'article 26§5 de la Loi Organique des Centres Publics d'Action Sociale